

**17 mars 2016 (17 h 30)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 17 mars 2016 à 17h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Denis Chagnon, maire suppléant, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM., Michel Denicourt, André Deschamps, conseillers.

Sont également présents : la directrice générale et greffière, Me Isabelle François, la trésorière, Mme Micheline Quilès.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil dans le délai imparti.

**2016-03-088 Nomination d'un procureur pour la Cour municipale de Saint-Césaire / Autorisation**

**Considérant que** le 30 janvier 2005, la Ville de Saint-Césaire a conclu une entente avec le Procureur général du Québec pour la poursuite de certaines infractions municipales devant la Cour municipale de Saint-Césaire;

**Considérant qu'**au cours de l'année 2012, Me Steve Cadrin, Me Audrey-Julie Dallaire et Me Jean-Benoît Hébert, du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau, ont été désignés et autorisés afin d'agir au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de Saint-Césaire;

**Considérant que** Me Audrey-Julie Dallaire a quitté le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau et qu'elle n'est plus à l'emploi de celui-ci;

**Considérant qu'**il est nécessaire de désigner un procureur additionnel provenant du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin d'assurer une continuité des services à la Cour municipale de Saint-Césaire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire retienne les services professionnels de Me Catherine Dufresne du cabinet Dufresne Hébert Comeau pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de Saint-Césaire, et ce, conjointement avec Me Steve Cadrin et Me Jean-Benoît Hébert qui sont déjà autorisés à agir au nom du DPCP et dont les services ont déjà été retenus par le Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-089 Transmission d'un appel d'offres publiques par publication du SE@O pour les travaux de démolition des propriétés expropriées / Autorisation**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'un appel d'offres pour publication via le système d'appels d'offres publiques SE @O pour les travaux de démolition des propriétés d'expropriées de l'Avenue St-Paul et de la rue Vimy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 mars 2016 (17 h 30)

**2016-03-090 Acquisition d'un mobilier de bureau pour le bureau administratif du Complexe sportif**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'acheter le mobilier de bureau auprès de la compagnie Unique Mobilier & Bureau de Marieville au coût de 5 282,85\$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 14 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-091 Achat de comptoirs pour les salles de bain et vestiaires du Complexe sportif**

**Considérant** la recommandation du Directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie Comptoirs Verte Feuille de Granby pour l'achat de comptoirs pour le Complexe sportif au coût de 2 220\$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-092 Travaux de plomberie pour la régularisation de l'eau des douches au Complexe sportif**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie Plomberie Dion Desjardins de St-Jean-sur-Richelieu pour les travaux de régularisation de l'eau des douches au coût de 20 079\$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 16 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17 mars 2016 (17 h 30)**

**2016-03-093 Travaux de rénovation des salles de bain publiques/ vestiaires pour le Complexe sportif**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie Construction & rénovation Sylvain Coté de St-Césaire pour les travaux de rafraîchissement des salles de bain publiques / vestiaires pour le Complexe sportif au coût de 5 220,00\$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 18 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-094 Remplacement des divisions des salles de bain au Complexe sportif**

**Considérant** la recommandation du Directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie Groupe Sani-Tech inc. de St-Nicolas pour le remplacement des divisions des salles de bain / vestiaires au Complexe sportif au coût de 7 820,00\$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 4 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-095 Achat de lanières pour le festival de lutte olympique**

**Considérant que** l'Aréna Guy-Nadeau sera l'hôte du festival de lutte olympique de l'Est du Canada du 13 au 15 mai 2016;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie au Grand Bazar de Granby pour l'achat de 460 lanières au coût de 685,40 \$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 8 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17 mars 2016 (17 h 30)**

**2016-03-096 Travaux d'ouverture sur les 2 terrains de balle de l'école PGO**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Massé**

**Et résolu** de confier les travaux de réouverture des terrains de balle-molle à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. de Lanoraie, pour la somme de 4 530\$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 10 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-097 Tarification pour la carte de membre Avantage pour les terrains de tennis de la Ville**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'approuver la tarification de la carte de membre Avantage pour les terrains de tennis de la municipalité, tel que déposée en date du 15 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-03-098 Entente de services pour la programmation de tennis pour les saisons 2016-2017**

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accepter l'offre de service de l'Académie de Tennis de la Montérégie (ATM) pour les 2 saisons de 2016 et 2017, tel que déposé le 15 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 mars 2016 (17 h 30)

**2016-03-099 Subvention pour les jeunes joueurs de soccer de 17 ans et moins inscrits au CSJR saison été 2016**

**Considérant que** les joueurs de soccer sont gérés par le Club de soccer juvénile du Richelieu (CSJR);

**Considérant que** la Ville désire maintenir une implication financière à l'égard des jeunes joueurs de soccer résidant sur le territoire de la municipalité;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'accorder une subvention pour les joueurs inscrits au CSJR en fonction de leur catégorie selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Subvention versée
Micro	10,00 \$
U-8	50,00 \$
U-10	50,00 \$
U-12	50,00 \$
U-14	50,00 \$
U-16	50,00 \$
U-18	0 \$
U-21	0 \$

**De plus**, la subvention est versée directement à l'enfant, par chèque, auprès du parent titulaire qui aura rempli un formulaire prescrit à cet effet disponible à la Ville. La subvention s'applique uniquement aux résident(e)s de la Ville de Saint-Césaire âgés de moins de 18 ans. La subvention ne s'applique pas aux joueurs de l'ATTAK . Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée pour l'obtention de la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Denis Chagnon  
Maire suppléant

---

Isabelle François  
Directrice générale et  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-03-088, 2016-03-090, 2016-03-091, 2016-03-092, 2016-03-093,  
2016-03-094, 2016-03-095, 2016-03-096, 2016-03-097, 2016-03-099.

---

Micheline Quilès  
Trésorière